



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

*Déclaration relative aux principales incidences négatives
des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité*

ARTICLE 4 SFDR
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX

Acteur des marchés financiers : ODDO BHF Asset Management Lux (529900EMDCUM2PKWD948)

Résumé

ODDO BHF Asset Management est la division de gestion d'actifs du groupe ODDO BHF. Il s'agit de la marque commune de trois entités juridiques indépendantes : ODDO BHF Asset Management SAS (France), ODDO BHF Asset Management GmbH (Allemagne), ODDO BHF Asset Management Lux (Luxembourg). Conformément au règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (ci-après "SFDR" ou "règlement sur la divulgation"), et en particulier à l'article 4 du SFDR, la société de gestion ODDO BHF Asset Management Lux divulgue sur son site Internet la manière dont elle évalue les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et sa stratégie pour exercer son devoir de diligence à l'égard de ces effets.

ODDO BHF Asset Management Lux prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ODDO BHF Asset Management Lux.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Comme en 2023, nous avons limité les indicateurs optionnels à un seul indicateur environnemental et un seul indicateur social.

Il est important de préciser que les pourcentages de couverture mentionnés dans le rapport sont calculés sur la totalité des actifs sous gestion (AuM) et pas sur les actifs éligibles.

Conformément au SFDR, ODDO BHF Asset Management Lux prend en compte les indicateurs clés relatifs aux facteurs environnementaux (par ex. émissions de gaz à effet de serre, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles), sociaux (par ex. mixité au sein des organes de gouvernance) et de gouvernance (par ex. violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exposition à des armes controversées) dans la gestion des fonds classés comme produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 conformément au SFDR et qui mentionnent l'inclusion des PINs dans leurs informations précontractuelles. De plus, ODDO BHF Asset Management Lux prend en compte certains indicateurs complémentaires (par ex. investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone, absence de politique en matière de droits de l'homme). Ces indicateurs, qui peuvent être spécifiques à une entreprise ou à un pays, permettent d'avoir une bonne vue d'ensemble des incidences négatives de nos fonds.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Éléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
---	--------------------	-----------------	-----------------	-------------	---

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Couverture : 66,86% Fournisseur de données : MSCI 167 665,6 tCO ₂	Couverture : 64,78% Fournisseur de données : MSCI 192 992,5 tCO ₂	Somme des émissions carbone Scope 1 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille divisée par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible, incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille.	Mesures prises : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'intensité carbone (Scope 1-2 normalisée par le chiffre d'affaires) des entreprises bénéficiaires sur une base mensuelle pour nos fonds ouverts art. 8 SFDR et certains mandats. • Intégration des risques liés au climat dans notre système de notation ESG interne et la méthodologie de notation externe MSCI ESG Research.
--	--------------------	------------------------------	--	--	--	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
2. Empreinte carbone	Émissions de GES de niveau 2	Couverture : 66,86% Fournisseur de données : MSCI 55 018,4 tCO ₂	Couverture : 64,78% Fournisseur de données : MSCI 55 857,1 tCO ₂	Somme des émissions carbone Scope 2 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille divisée par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible, incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille.	<ul style="list-style-type: none"> Engagement auprès des entreprises des secteurs à forte intensité carbone (détails dans notre rapport d'engagement annuel). Intégration de directives climat dans notre Politique de Vote (détails dans notre Politique de Vote). Application de notre Politique d'Exclusion axée sur les risques liés au climat : le charbon, le pétrole et gaz non-conventionnel, ainsi que le pétrole et gaz (conventionnel et non conventionnel) dans la zone Arctique font partie de notre socle commun d'exclusion s'appliquant à la majorité de nos encours. Développement d'un outil de suivi de la température implicite (« ITR » de MSCI ESG Research) au niveau d'un portefeuille. <p>Mesures prévues : Nos stratégies d'investissement sont exposés à des univers aux profils de GES très divers. En 2023 et 2024, nous avons ainsi renforcé notre stratégie d'alignement aux Accords de Paris en nous fixant plusieurs objectifs à court et moyen terme. Notamment, nous avons défini une trajectoire d'alignement intermédiaire d'ici 2030. Elle s'applique dans un premier temps pour les fonds concernés par l'Article 29 LEC. Cet objectif sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C ou moins en 2050.</p>
	Émissions de GES de niveau 3	Couverture : 66,85% Fournisseur de données : MSCI 1 786 248,5 tCO ₂	Couverture : 64,72% Fournisseur de données : MSCI 1 787 557,1 tCO ₂	Somme des émissions carbone Scope 3 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille divisée par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible, incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille.	
	Émissions totales de GES	Couverture : 66,84% Fournisseur de données : MSCI 2 021 915,4 tCO ₂	Couverture : 64,69% Fournisseur de données : MSCI 2 014 738,8 tCO ₂	Somme des émissions carbone Scope 1,2 et 3 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille divisée par la valeur d'entreprise la plus récemment disponible, incluant la trésorerie (EVIC), multiplié par l'investissement pour toutes les sociétés en portefeuille.	
	Empreinte carbone	Empreinte carbone	Couverture : 66,84% Fournisseur de données : MSCI	Couverture : 64,69% Fournisseur de données : MSCI	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
		284,2 tCO ₂ / MEUR investis	318,1 tCO ₂ / MEUR investis	portefeuille rapportée à un million d'euros investi.	De plus, nous avons fixé un calendrier de sortie à 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde en ce qui concerne nos investissements dans des entreprises actives dans l'extraction et la production d'électricité à partir du charbon.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Couverture : 68,39% Fournisseur de données : MSCI 620,5 tCO ₂ / MEUR investis	Couverture : 65,98% Fournisseur de données : MSCI 680,3 tCO ₂ / MEUR investis	Somme des émissions carbone Scope 1,2 et 3 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille rapportée au chiffre d'affaires.	
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Couverture : 67,93% Fournisseur de données : MSCI 1,75%	Couverture : 66,19% Fournisseur de données : MSCI 2,00%	Somme des poids des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.	
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Couverture : 60,67% Fournisseur de données : MSCI 65,02%	Couverture : 53,98% Fournisseur de données : MSCI 66,40%	Somme des poids des sociétés ayant une consommation et/ou une production d'énergie non renouvelable.	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	-	-	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique A (NACE)	Couverture : 0,05% Fournisseur de données : MSCI 0,00	Couverture : 0,04% Fournisseur de données : MSCI 0,00	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique B (NACE)	Couverture : 4,24% Fournisseur de données : MSCI 1,14	Couverture : 4,75% Fournisseur de données : MSCI 1,79	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique C (NACE)	Couverture : 30,25% Fournisseur de données : MSCI 0,34	Couverture : 28,32% Fournisseur de données : MSCI 0,43	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique D (NACE)	Couverture : 4,98% Fournisseur de données : MSCI 6,83	Couverture : 5,26% Fournisseur de données : MSCI 4,32	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant	
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique E (NACE)	Couverture : 1,31% Fournisseur de données : MSCI 0,57	Couverture : 1,46% Fournisseur de données : MSCI 0,70	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique F (NACE)	Couverture : 5,02% Fournisseur de données : MSCI 0,15	Couverture : 5,16% Fournisseur de données : MSCI 0,22	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique G (NACE)	Couverture : 8,74% Fournisseur de données : MSCI 0,13	Couverture : 7,84% Fournisseur de données : MSCI 0,13	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique H (NACE)	Couverture : 4,95% Fournisseur de données : MSCI 0,82	Couverture : 5,79% Fournisseur de données : MSCI 1,10	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.		
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique L (NACE)	Couverture : 2,92% Fournisseur de données : MSCI 0,36	Couverture : 3,32% Fournisseur de données : MSCI 0,17	Moyenne pondérée d'intensité de consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires.		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur	Part des investissements effectués dans des	Couverture : 67,94% Fournisseur de données : MSCI	Couverture : 66,21% Fournisseur de données : MSCI	Poids en pourcentage des entreprises qui ont une activité ayant une incidence	Mesures prises :

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
	le plan de la biodiversité	sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	4,98%	0,02%	négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Application de notre Politique d'Exclusion : la production d'huile de palme ainsi que les entreprises impliquées dans des controverses graves liées à la biodiversité font partie de notre socle commun d'exclusion s'appliquant à la majorité de nos encours. • Intégration des risques liés à la biodiversité dans notre système de notation ESG interne et la méthodologie de notation externe MSCI ESG Research. • Mise en œuvre de notre plan d'engagement spécifiquement axé sur la biodiversité (détails dans notre rapport d'engagement annuel). • Publication de l'empreinte biodiversité des fonds concernés par l'Article 29 LEC en utilisant la base de données BIA-GBS de Carbon4 Finance. <p>Mesures prévues :</p> <p>Nous restons pour l'instant prudent quant à la détermination d'une trajectoire relative à la biodiversité pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer l'impact des sociétés sur la biodiversité implique de prendre en compte un nombre de variables beaucoup plus important que dans le cas de l'évaluation de l'impact climatique d'un investissement ou d'un portefeuille via les émissions ou l'intensité carbone. • La disponibilité des données pour chaque variable varie et la perspective que les sociétés publient des données harmonisées sur la biodiversité semble limitée pour le moment. C'est

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
						<p>particulièrement le cas des obligations à haut rendement et des petites capitalisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les impacts sur les écosystèmes sont plus géolocalisés que les impacts sur le climat, qui sont plus globaux, ce qui complique d'autant plus la mesure au niveau des sociétés. • Les méthodologies de mesure de l'impact sur la biodiversité varient considérablement d'un prestataire à l'autre et ne sont pas harmonisées. <p>Nous prévoyons donc de continuer nos engagements avec les sociétés afin de mieux comprendre leurs risques et opportunités liés à la biodiversité, afin de les sensibiliser à ces risques, et afin de les accompagner dans la mise en place de mesures relative à leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité. Nous continuons nos démarches individuelles ainsi que collaborative à travers notamment notre adhésion à Finance for Biodiversity, ou Nature Action 100.</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Couverture : 0,42% Fournisseur de données : MSCI 0,18 t/ MEUR investis	Couverture : 2,03% Fournisseur de données : MSCI 0,47 t/ MEUR investis	Somme des rejets dans l'eau en Tonne rapportée à un million d'euros investis.	<p>Mesures prises :</p> <p>Nous intégrons les risques liés à l'eau dans notre analyse de durabilité. La mesure d'impact diffère selon le secteur/industrie et est analysée à l'aide d'une approche en double matérialité.</p> <p>Mesures prévues</p> <p>Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur le principal indicateur</p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
						d'impact négatif lié à l'eau si le sujet est matériel.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	Couverture : 52,03% Fournisseur de données : MSCI 0,85 t/ MEUR investis	Couverture : 20,44% Fournisseur de données : MSCI 2,27 t/ MEUR investis	Somme des déchets dangereux et des déchets radioactifs rapportée à un million d'euros investis.	Mesures prises : Nous intégrons les risques liés aux déchets dans notre analyse de durabilité et de score interne. La mesure d'impact diffère selon le secteur/industrie et est analysée à l'aide d'une approche en double matérialité. Mesures prévues : Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur le principal indicateur d'impact négatif lié aux déchets si le sujet est matériel.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Couverture : 68,14% Fournisseur de données : MSCI 0,01%	Couverture : 66,25% Fournisseur de données : MSCI 0,12%	Somme des poids en portefeuille des entreprises en violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.	Mesures prises : La Politique d'Exclusion d'ODDO BHF Asset Management implique l'exclusion relative aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Cette liste d'exclusion est définie en interne. Les sociétés éligibles sont déterminées selon le filtre « Global Norms Screening » au sein du module MSCI ESG Controversies. Néanmoins, notre Forum d'Investissement ESG se réserve le droit de statuer sur cette liste et, ce faisant, d'inclure ou d'exclure certains émetteurs de la liste MSCI.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect	Couverture : 67,85% Fournisseur de données : MSCI 6,65	Couverture : 66,04% Fournisseur de données : MSCI 23,51	Somme des poids en portefeuille des entreprises sans processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du	Mesures prévues : Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur les principaux indicateurs

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
	mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations			Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	d'impact négatif lié au Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
	12. Écart de rémunération entre-hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Couverture : 40,62% Fournisseur de données : MSCI 13,78	Couverture : 18,99% Fournisseur de données : MSCI 12,24	Moyenne pondérée des écarts de rémunération entre-hommes et femmes non corrigé	Mesures prises : Nous intégrons des critères d'écart de rémunération entre les sexes dans notre analyse de durabilité. Ce critère fait l'objet de réglementations différentes (divulgaration obligatoire ou divulgation volontaire) selon les réglementations des pays. Dans tous les cas, nous échangeons sur le sujet avec les entreprises et rappelons l'importance de divulguer un tel indicateur. Mesures prévues : Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur le principal indicateur d'impact négatif lié à l'écart de rémunération entre hommes et femmes si le sujet est matériel.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Couverture : 67,80% Fournisseur de données : MSCI 35,30	Couverture : 64,01% Fournisseur de données : MSCI 35,44	Poids moyen des femmes présentes au sein des organes de gouvernance.	Mesures prises : Nous intégrons des critères de mixité au sein du conseil d'administration dans notre analyse de durabilité. Mesures prévues : Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur le principal indicateur d'impact négatif lié à la mixité au sein des organes de gouvernance si le sujet est matériel.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Couverture : 68,14% Fournisseur de données : MSCI 0,00%	Couverture : 66,24% Fournisseur de données : MSCI 0,00%	Somme des poids en portefeuille des entreprises exposées à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).	La Politique d'Exclusion de ODDO BHF Asset Management intègre l'exclusion des armes controversées.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	Couverture : 3,62% Fournisseur de données : MSCI 117,20 tCO ₂ / MEUR PIB	Couverture : 3,62% Fournisseur de données : MSCI 131,12 tCO ₂ / MEUR PIB	Somme des émissions carbone Scope 1,2 et 3 (tCO ₂ e) des sociétés en portefeuille rapportée au PIB.	Nous intégrons des critères liés aux émissions carbonées des émetteurs souverains ou supranationaux dans notre analyse de durabilité.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et	Couverture : 2,34% Fournisseur de données : MSCI 3 0,12%	Couverture : 5,80% Fournisseur de données : MSCI 2 0,15%	Somme des poids en portefeuille des pays connaissant des violations de normes sociales.	Nous intégrons des critères liés aux normes sociales des émetteurs souverains ou supranationaux dans notre analyse de durabilité.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)		Eléments de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant
		en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Combustibles fossiles	17.Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles				ODDO BHF Asset Management Lux ne fait pas d'investissements dans des actifs immobiliers.
Efficacité énergétique	18.Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				ODDO BHF Asset Management Lux ne fait pas d'investissements dans des actifs immobiliers.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité						
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Elements de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant	
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	Couverture : 74,17% Fournisseur de données : MSCI 27,10%	Couverture : 76,55% Fournisseur de données : MSCI 28,56%	Somme des poids des investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone.	<p>Mesures prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des risques liés au climat dans notre système de notation ESG interne et la méthodologie de notation externe MSCI ESG Research. • Engagement auprès des entreprises des secteurs à forte intensité carbone (détails dans notre rapport d'engagement annuel). • Intégration de directives climat dans notre Politique de Vote (détails dans notre Politique de Vote). • Développement d'un outil de suivi de la température implicite (« ITR » de MSCI ESG Research) au niveau d'un portefeuille. <p>Mesures prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous poursuivrons nos engagements auprès des entreprises des secteurs à forte intensité carbone (détails dans notre rapport d'engagement annuel).

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (PIN)	Elements de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivant	
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	Couverture : 67,89% Fournisseur de données : MSCI 1,93%	Couverture : 64,14% Fournisseur de données : MSCI 2,24%	Somme des poids des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme.	<p>Mesures prises :</p> <p>Nous intégrons des critères liés au respect des droits de l'homme dans notre analyse de durabilité.</p> <p>Mesures prévues :</p> <p>Nous continuons à dialoguer avec les entreprises sur le principal indicateur d'impact négatif lié au respect des droits de l'homme.</p>

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Politiques et répartition des responsabilités pour leur mise en œuvre :

Notre approche pour prioriser les PINs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est basée sur :

- la Politique d'Exclusion (dernière date d'approbation en 2025 par la Responsable globale de la recherche ESG et le Responsable des risques et de la conformité)
- sur nos notations ESG internes et externes (dernière mise à jour en 2023)
- la Politique d'Engagement Actionnarial, qui comprend la Politique de Vote (dernière date d'approbation en 2024 par la Responsable globale de la recherche ESG et le Responsable des risques et de la conformité)
- la Politique d'Investissement Responsable (dernière date d'approbation en 2024 par la Responsable globale de la recherche ESG et le Responsable des risques et de la conformité).

En ce qui concerne le processus d'exclusion d'ODDO BHF AM, ODDO BHF AM s'appuie principalement sur des fournisseurs de données externes pour sélectionner les émetteurs à exclure conformément à la Politique d'Exclusion d'ODDO BHF AM ([lien](#)). Les listes d'exclusion sont établies chaque mois par l'équipe de recherche ESG et transmises aux équipes de gestion des fonds, ainsi qu'à l'équipe Risques & Conformité afin d'être intégrées au système de contrôle (contrôle pré-négociation et post-négociation). Lorsque certaines limites d'investissement doivent être respectées, les gérants sont immédiatement informés par l'équipe Risques & Conformité de tout incident ou non-respect de ces limites. Dans le cas où un incident ou non-respect n'est pas immédiatement résolu, l'équipe Risques & Conformité a mis en place une procédure d'escalade. En cas de non-respect persistant, le Comité de conformité ou, à défaut, le Comité exécutif, est saisi pour statuer sur la question.

En matière de notations ESG internes et externes ([lien](#)), l'équipe de recherche ESG est chargée de noter les entreprises dans son modèle ESG interne, tandis qu'ODDO BHF AM s'appuie sur MSCI ESG Research pour les notations externes. Les risques liés à la durabilité sont ensuite gérés par l'équipe Risques & Conformité, qui est indépendante des équipes de gestion et rend compte directement au directeur général d'ODDO BHF Asset Management. L'équipe Risques & Conformité est chargée d'analyser et de surveiller les risques de marché, de liquidité et de contrepartie des fonds gérés par ODDO BHF Asset Management, ainsi que d'alerter sur les risques ESG élevés tout en assurant la conformité et les contrôles internes. En outre, un Forum d'Investment ESG se tient chaque mois et réunit le Co-CIO du Groupe, les équipes d'investissement (gestionnaires et analystes actions et obligataires) et l'équipe de recherche ESG. Le Forum examine les cas d'investissement ESG (notations ESG, actualités et controverses des entreprises), passe en revue les listes d'exclusion, approuve ou rejette les obligations vertes, examine les émetteurs exclus et les cas d'investissement complexes.

Conformément à la Politique d'Engagement Actionnarial ([lien](#)), l'équipe de recherche ESG supervise le processus de dialogue et d'engagement, tandis que le processus de vote est géré par l'équipe Middle Office. En matière de dialogue et d'engagement, un processus d'escalade a été mis en place si les résultats sont inexistantes ou insatisfaisants, ce qui peut entraîner la baisse de la note ESG, le lancement d'un engagement collaboratif et/ou l'expression d'un vote contraire lors de l'assemblée générale de la société et/ou l'exclusion de l'émetteur de l'univers d'investissement ou, si une position active est déjà détenue, la réduction de la participation ou sa cession. En 2021, nous avons mis en place une nouvelle approche et un nouveau processus de vote harmonisés au sein d'ODDO BHF AM. Depuis 2022, un nouveau module climatique soutenu par l'analyse d'ISS nous permet de mieux prendre nos décisions de vote en ayant une vision claire des risques et opportunités liés au climat des entreprises dans lesquelles nous investissons (ISS Custom Climate Model). En ce qui concerne les opérations, le département Middle Office vérifie les différentes AG et le pourcentage de participation d'ODDO BHF AM, afin de centraliser et d'envoyer les informations aux gestionnaires de fonds pour validation du choix de vote, et à l'équipe de recherche ESG pour qu'elle donne son avis sur les votes liés aux critères extra-financiers.

Enfin, la Politique d'Investissement Responsable ([lien](#)) est mise à jour chaque année par l'équipe de recherche ESG et résume les éléments mentionnés ci-dessus.

Méthodes, marge d'erreur et source de données utilisées pour les principales incidences négatives

La disponibilité des données sur les indicateurs PINs dépend en grande partie des informations sur la durabilité fournies par les émetteurs du monde entier. Or, ces informations ne sont pas encore harmonisées ou standardisées. Un bon exemple est la difficulté de calculer les émissions de gaz à effet de serre de la catégorie "scope 3" selon une approche uniforme. La condition préalable à l'intégration des PINs est la disponibilité croissante de données sur les indicateurs de durabilité. Il est donc essentiel de recourir à des données auditées, standardisées et comparables. C'est l'objectif

de la mise à jour de la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) proposée par la Commission européenne.

Malgré ce défi actuel en matière de données, ODDO BHF Asset Management Lux a déjà identifié et classé par ordre de priorité les indicateurs PINs à prendre en compte au niveau de l'entreprise. Sur la base des données fournies par notre fournisseur de données, nous avons déterminé le taux de couverture du MSCI ACWI pour chaque indicateur PIN obligatoire ou optionnel. Nous avons en outre procédé à une simulation de couverture pour nos fonds. Ceux-ci couvrent diverses classes d'actifs et régions et leur taux de couverture diffère donc en ce qui concerne les indicateurs PINs. Ainsi, nos fonds axés sur l'UE présentent une couverture relativement élevée des PINs cores. En revanche, elle est relativement faible pour nos stratégies à haut rendement, car de nombreux émetteurs de cet univers d'investissement sont des entreprises privées et ne publient donc que peu d'informations sur la durabilité. Si la disponibilité des données est une limite, l'exactitude de ces dernières constitue également un écueil. Etant donné notre dépendance à un fournisseur externe, il n'est pas à exclure que celui-ci puisse commettre involontairement des erreurs dans la récolte des données auprès des émetteurs. Cette marge d'erreur est à prendre en compte dans le calcul agrégé des PIN d'ODDO BHF Asset Management.

Notre objectif est de sélectionner les PIN pour lesquels nous disposons de suffisamment de données pour nos fonds et indices de référence afin d'assurer la comparabilité dans le temps, mais aussi les PIN qui sont ou seront probablement les plus importants pour les facteurs de durabilité sur lesquels reposent nos décisions d'investissement.

En outre, nous avons défini deux approches pour la prise en compte des PIN : la première s'appuie sur des contrôles pré-négociation (pré-trade) à l'aide de règles pertinentes. La seconde garantit la prise en compte des PIN par notre système de notation ESG interne ou externe (c'est-à-dire soit par notre système de notation ESG interne, soit par la méthodologie de notation MSCI ESG Research), ainsi que par le dialogue, l'engagement et l'exercice des droits de vote. Pour certains indicateurs PIN, un contrôle pré-négociation avec une tolérance de 0% s'applique par exemple pour l'exposition dans des armes controversées (PIN 14), pour l'exposition dans des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations unies et/ou les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (PIN 10). Nous avons défini ces règles pré-trade car nous sommes confiants avec les données que nous utilisons en termes de fiabilité et qualité. Pour les autres PIN, la marge d'erreur est telle que nous ne pouvons pas, à ce stade, nous engager sur des règles de contrôle spécifiques basées sur des seuils cohérents.

Le suivi des trois indicateurs PIN susmentionnés est assuré par la définition, l'application et le contrôle des listes d'exclusion dans nos systèmes de contrôle. Pour plus de détails à ce sujet, veuillez consulter la Politique d'Exclusion d'ODDO BHF Asset Management : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

La prise en compte des indicateurs PIN dans le cadre de notre méthodologie de notation interne ou externe passe par l'évaluation de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifique. Par exemple, notre équipe ESG intègre dans sa méthodologie ESG interne une évaluation du risque carbone en considérant l'évolution des émissions du scope 1, du scope 2 et du scope 3 (sur la base d'une approche best-effort) pour chaque entreprise notée. L'analyse de la diversité tient également compte de la diversité des sexes au niveau du conseil d'administration. La prise en compte des PIN a donc une influence sur la notation ESG finale de l'entreprise. Pour plus de détails sur l'intégration des PINs dans notre méthodologie ESG interne et externe pour les entreprises et les États, veuillez consulter notre Politique d'Investissement Responsable : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

Politiques d'engagement

ODDO BHF Asset Management Lux estime qu'une stratégie d'actionnariat actif (Active Ownership), basée sur le dialogue, l'engagement et l'exercice des droits de vote, est nécessaire pour avoir un impact positif sur la durabilité et les résultats financiers des entreprises. Nous renforçons continuellement notre approche pour intégrer davantage de durabilité dans notre Politique d'Engagement Actionnarial en multipliant les processus d'engagement et en nous appuyant sur ISS Custom Climate Model pour enrichir notre activité de vote. Par exemple, ODDO BHF Asset Management Lux a eu de nombreux engagements individuels et collectifs auprès des entreprises sur leur stratégie de réduction de CO₂, et les a invitées à plus de transparence en intégrant les émissions du Scope 3.

Notre Politique d'Engagement Actionnarial (dialogue, engagement, droits de vote) vise à la fois à soutenir les impacts positifs et à réduire les impacts négatifs, mais cette approche ne vise pas systématiquement à adresser la détérioration des principaux impacts négatifs d'un émetteur particulier. L'équipe ESG reste sélective dans l'allocation de ses efforts d'engagement. Par exemple, l'équipe ESG peut dans certains cas décider de renforcer le dialogue et/ou le processus d'engagement avec un émetteur si les principaux impacts négatifs ne diminuent pas au fil du temps. Parallèlement, les résultats des principaux impacts négatifs sont des données importantes lors de la période des assemblées générales. L'équipe ESG peut adapter ses décisions de vote, en particulier sur les questions liées au climat, grâce aux résultats des PIN.

Notre Politique d'Engagement Actionnarial et nos résultats sont disponibles ici pour plus de détails : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/infos_reglementaire_AMLux

Références aux normes internationales

ODDO BHF Asset Management Lux est actif dans la communauté de la finance durable pour conduire collectivement le changement et l'impact en termes de méthodologies, d'engagement, de réglementation et de transparence. La participation d'ODDO BHF Asset Management Lux aux groupes de travail sur le développement durable de BVI, de l'AFG et du FIR, et des campagnes d'engagement du CDP notamment, ODDO BHF Asset Management Lux montre que le développement durable est considéré comme un sujet stratégique et impactant.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis 2010 et du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015, ODDO BHF Asset Management Lux s'est également engagé à respecter les normes internationales en vigueur. Pour plus d'informations sur notre engagement en la matière, veuillez consulter notre Politique d'Investissement Responsable : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/ad/investissement_durable/1339/publication/1380

Dans les paragraphes suivants, nous décrivons les normes internationalement reconnues et leur lien avec les principaux impacts négatifs.

Accord de Paris

Lien vers les PINs 1 à 6 (émissions de gaz à effet de serre)

ODDO BHF Asset Management Lux a inclus dans sa Politique d'Exclusion des contraintes d'investissement dans les activités intensives en carbone comme le pétrole et le gaz non conventionnels et le charbon. L'approche de vote, de dialogue et d'engagement a également mis l'accent sur les objectifs climatiques, comme le montre notre rapport annuel. Le rapport est disponible sur le lien suivant : https://am.oddo-bhf.com/france/fr/investisseur_professionnel/infos_reglementaire_AMLux

Pacte mondial des Nations unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Lien avec PINs 10 et 11 (Les questions sociales et de personnel)

En tant que signataire de l'UNGC depuis 2015, il est de notre responsabilité de nous assurer que nos investissements respectent les principes auxquels nous adhérons. Nous avons donc défini une liste d'exclusion UNGC/OCDE pour contrôler que les entreprises dans lesquelles nous investissons respectent ces principes. Cette liste d'exclusion s'applique à tous nos fonds ouverts quelle que soit leur classification SFDR.

Biodiversité

Lien avec PIN 7 (Biodiversité)

ODDO BHF Asset Management Lux est signataire de l'engagement Finance for Biodiversity et membre de la Fondation Finance for Biodiversity. Nous sommes également membre de l'Investor Policy Dialogue on Deforestation Initiative (IPDD) et soutenons les travaux de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD). Ces différentes initiatives nous aident à comprendre les impacts potentiels de nos investissements sur la biodiversité, et à structurer notre approche méthodologique pour les évaluer à travers nos stratégies d'investissement.

Utilisation de scénarios climatiques :

Nous disposons d'un outil d'alignement sur des scénarios climatiques prospectifs qui est mis en œuvre pour certains fonds, mais qui n'est pas encore appliqué à l'ensemble de notre gamme de produits financiers. En effet, dans le cadre des exigences réglementaires françaises de la loi Energie-Climat (LEC29), nous avons mis en place un suivi de la température à l'aide de l'indicateur Implied Temperature Rise (ITR) de MSCI, lequel repose sur le scénario Net Zero 2050 du Network for Greening the Financial System (NGFS), pour nos principaux fonds (+500 millions d'euros d'actifs). Nous avons adopté cet indicateur d'alignement prospectif sur un nombre limité de fonds pour le moment afin de nous familiariser avec ce nouvel outil de suivi et de former les équipes de gestion de portefeuille concernées. En outre, des contraintes méthodologiques structurelles nous obligent à la prudence. En effet, l'ITR repose principalement sur des projections de CO2, qui peuvent différer des réalisations effectives, et l'indicateur ne couvre pas du tout les émetteurs souverains, qui représentent une part non négligeable de plusieurs de nos stratégies. En raison de ces limites, nous avons décidé, à l'heure actuelle, de ne pas aligner systématiquement tous nos portefeuilles sur des scénarios climatiques prospectifs. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre article 29 LEC ([lien](#)).

Comparaison historique

La comparaison historique entre 2024 et 2023 est indiquée dans le tableau relatif aux principales incidences négatives.

ODDO BHF ASSET MANAGEMENT LUX (LUXEMBOURG)

Société de Gestion de Portefeuille agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)

Registre du commerce : B 29891

6, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Luxembourg

am.oddo-bhf.com



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT